



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

**N° 2019/26**

**Objet : Environnement : avenant à la convention de partenariat avec « Le Relais 81 »**

Considérant la délibération n°2016/111 en date du 13 décembre 2016 approuvant la convention de partenariat avec le Relais 81,

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de Communauté que de nouvelles demandes d'installation de bornes « textiles » ont été adressées à la CCLPA à savoir :

- Damiatte : parking de l'école
- St Genest de Contest : point de regroupement de la salle des fêtes
- St Julien du Puy : point de regroupement au transformateur électrique des Martyrs
- St Paul Cap de Joux : point de regroupement « Place de la résistance » (à côté de la colonne à verre)
- Vielmur sur Agout : point de regroupement « La Roseraie »
- Vielmur sur Agout : au cimetière (avec la colonne à verre)

Monsieur le président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant à conclure avec « le Relais 81 » permettant d'intégrer ces six bornes « textiles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à conclure avec le Relais 81 pour permettre la collecte de nouvelles bornes « textiles » installées sur le territoire de la CCLPA, comme détaillées ci-dessus,
- approuve l'annexe au présent avenant qui récapitule l'ensemble des bornes « textiles » situées sur le territoire de la CCLPA,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 21 mars 2019.



Le Président

Raymond GARDELLE

